Envoyé en préfecture le 18/12/2019

Reçu en préfecture le 18/12/2019

Affiché le 18.12-2017

ID: 004-200072304-20191217-D2019222-DE



Nombre de conseillers

En exercice: 27 Présents: 23 Absents: 4

dont suppléé : 0dont représentés : 2

Votants: 25

dont « pour » : 25dont « contre » : 0dont abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept décembre à 17 heures, les membres du Conseil de la *Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »* dûment convoqués le treize décembre 2019 se sont réunis dans la salle polyvalente de la mairie de Jausiers sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

PRESENTS: Mmes VAGINAY Sophie, LAE- ESMENJAUD Marie Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, MM. BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean-Michel, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, BEHETS Jan, BULTEL Jean-Pierre, MASSE Roger, TRON Jean-Michel, BOUVET Patrick, Yves FERRON Jean et NICOLAS Yves.

<u>EXCUSES</u>: Mmes ALLEMANDI Florence ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, ANDRE Michèle ayant donné pouvoir à Mme LAE- ESMENJAUD Marie-Hélène et M. MILLION-ROUSSEAU Daniel.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n° 2019/222

OBJET: BUDGET PRINCIPAL CCVUSP - CESSION DE DEUX VEHICULES.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT que les deux véhicules décrits ci-après ne sont plus utilisés par les services techniques de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » :

- Un véhicule Toyota immatriculé 139 FJ 04,

- Un véhicule fourgon benne Peugeot immatriculé ER-782-YS;

CONSIDERANT que ces véhicules sont totalement amortis;

CONSIDERANT les différentes offres recues :

	TOYOTA	PEUGEOT BOXER
	139 FJ 04	ER-782-YS
GARAGE LAMOLS AUTO	500,00€	800,00€
GARAGE SARL DES MONTAGNARDS		1 200,00 €
GARAGE AUTO SASU AUTO VALLEE	800,00€	ŭ.
GARAGE ALPE UBAYE	500,00€	

CONSIDERANT qu'il convient de se prononcer sur ces offres ;

Sur proposition de la Présidente, Après délibéré,

- DECIDE de céder le véhicule Toyota immatriculé 139 FJ 04 à la SASU Auto Vallée (Garage Barcelo Auto) demeurant ZAE Riou Bourdoux 04 400 SAINT PONS au prix de 800.00 €,
- DECIDE de céder le véhicule Peugeot Boxer immatriculé ER-782-YS à la SARL Garage des Montagnards demeurant Route du Sauze, 04 400 ENCHASTRAYES au prix de 1 200.00 €,
- DIT que ces biens seront retirés du registre de l'inventaire.
- DIT que la recette sera inscrite au chapitre 024 du Budget Principal 2019.
- DIT que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus, Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,

Mme Sophie VAGINAY

C.C.V.U.S.P

Séance du 17 Décembre 2019